

Vers un parcours qualifiant des agents des services agricoles et forestier : Retour sur les travaux engagés, avancées, fonctionnement et prochaines étapes

Groupe de travail du réseau Forêt-Agriculture du 25 février 2025

Présidence : Yves AUFFRET, le Chef de service Gouvernance et Gestion de la PAC (DGPE/SGPAC).

FO Agriculture était représenté par Magali MONIER, Sylvain PICART et Gisèle VIMONT.

La 1ère réunion de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT) de ce CSA s'était tenue le 18 juin 2024. Il s'en était suivi, à la demande des organisations syndicales, la mise en place d'un groupe de travail dédié à l'élaboration d'actions spécifiques aux services agricoles et forestiers, à inscrire dans le programme national de prévention 2024-2027, principal ordre du jour de cette F3SCT.

Dans ce cadre, **FO Agriculture** porte l'instauration d'un « parcours qualifiant » pour les agent-e-s des services agricoles et forestiers.

Le 25 février 2025 se tenait la 3ème réunion de ce groupe de travail (déjà réuni les 08/10/24 et 03/12/24), et au cours de laquelle a été présenté par la DGPE, un projet détaillé de parcours qualifiant, décliné pour un poste de « gestionnaire d'aides agricoles directes et conjoncturelles » en service d'économie agricole (SEA). Quel était l'objectif principal de ces travaux ?

Pour **FO Agriculture**, un objectif essentiel est l'instauration d'un parcours qualifiant pour les agent-e-s des services agricoles et forestiers du MASA, afin d'améliorer leurs conditions de travail et de leur garantir l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Pourquoi la première réunion de la F3SCT a-t-elle été interrompue ?

Le 18 juin 2024, les représentant-e-s du personnel avaient quitté la séance, estimant que l'ordre du jour ne répondait pas à leurs attentes. Dans notre communiqué intersyndical, nous dénonçons alors l'absence de proposition concrète du MASA, en réponse à la crise que traversaient les services agricoles.

Nous avons alors demandé l'installation d'un groupe de travail dédié, en vue d'élaborer des actions en réponse à la crise que traversent les SEA et en lien avec le Programme National de Prévention (PNP) 2024-2027.

Quelles ont été les priorités définies par la suite ?

Début juillet 2024, une séance de préparation des travaux de ce groupe de travail a réuni le secrétariat de la F3SCT (Magali Monier secrétaire pour **FO Agriculture** et Jacques Delcey secrétaire adjoint pour l'UNSA), l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST, Jacques Clavel) et la DGPE.

Les discussions ont alors porté sur la déclinaison des 11 objectifs du PNP au périmètre du CSA Forêt-Agriculture. Il a été décidé de travailler d'abord sur le « diagnostic » de la situation des SEA, dans l'idée de travailler vers l'objectif 5 du PNP, qui vise à "développer une approche intégrée d'amélioration des conditions de travail, mobilisant l'analyse de l'activité de travail". Ensuite, dans un second temps, les travaux auront porté sur la définition des actions à inscrire dans le PNP.

Quels problèmes ont été identifiés lors des groupes de travail ?

Le malaise des agent-e-s et l'ambiance morose au sein des SEA ont été au centre des préoccupations des groupes de travail. En particulier, les difficultés rencontrées ont été décrites et partagées avec l'administration :

- pressions exercées et défaillance des outils ;
- manque de personnel et de compétences ;
- défauts dans la communication à différents niveaux, interne et externe ;
- inquiétudes et désarroi suite aux annonces gouvernementales du début d'année 2024 entraînant perte de sens au travail mené

Concernant les services forestiers et pour illustrer les problèmes de communication évoqués, **FO Agriculture** a rapporté l'exemple de défaut d'instructions claires et précises pour l'instruction du dispositif d'aides France2030 (renouvellement forestier), et qui a généré un profond désarroi chez les agent-e-s concerné-e-s.

Quelles pistes d'action ont été envisagées ?

Devant ce constat partagé, il a été acté que les actions à inscrire au PNP devront porter d'une part sur une meilleure coordination de la communication entre administration centrale et SEA (en DDT(M) et en DRAAF) et d'autre part sur le développement de la formation et des parcours qualifiants.

FO Agriculture a alors proposé l'instauration d'un parcours qualifiant pour les agent-e-s, dans la mesure où ce dispositif permet aux agent-e-s de maîtriser les missions qu'ils et elles exercent, améliorant de ce fait leurs conditions de travail. En effet, il permet de reconnaître collectivement, et à tous les niveaux hiérarchiques, les compétences nécessaires et exercées dans les services.

Comment fonctionne le parcours qualifiant proposé ?

Présenté le 3 décembre 2024, ce dispositif désigne un processus interne de qualification des agent-e-s. Il vise à formaliser les compétences nécessaires à l'exercice des missions de l'agent-e, celles encore à acquérir et à préciser le parcours de formation à suivre pour y parvenir. Le suivi et la validation de ce parcours sont généralement dévolus au ou à la chef-fe de service de l'agent-e. Une fois le parcours réalisé, il est « clôturé », après vérification de l'acquisition de toutes les compétences requises. Une supervision régulière du travail de l'agent-e par le ou la responsable identifié-e permet ensuite de maintenir sa qualification.

Quels points de vigilance ont été relevés pour ce parcours ?

Des points de vigilance ont été identifiés pour la mise en place de ce processus, en particulier :

- les capacités réelles de l'encadrement, en termes de charge de travail ;
- les opportunités de formations disponibles pouvant contraindre la poursuite du parcours qualifiant;
- l'adéquation entre les fiches de postes et les référentiels de formation.

Quels sont les premiers résultats concrets ?

Le 25 février 2025, une première fiche "agent" a été présentée aux membres du groupe de travail, détaillant un exemple de parcours qualifiant pour les « gestionnaires d'aides agricoles ».

Sous forme d'un tableau, la fiche recense les connaissances et savoirs-faire clefs associés selon les trois axes suivant :

1. organisation et fonctionnement du ministère
2. compétences liées aux missions principales
3. connaissance de l'environnement professionnel



Les compétences requises sont détaillées par axe et pour chacune, les formations disponibles pour les acquérir sont indiquées. Une dernière colonne prévoit, pour chacune des compétences requises, d'y inscrire le résultat de l'évaluation finale.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Un travail similaire devra encore être engagé sur les parcours qualifiants pour les agent-e-s en charge des missions forestières.

La mise à jour des fiches de poste présentes dans le référentiel interministériel des métiers seront nécessaires.

FO Agriculture se satisfait d'avoir été entendu et portera activement la poursuite des travaux de groupe vers une instauration effective du parcours qualifiant pour les agent-e-s des services agricoles et forestiers du MASA.

Le prochain groupe de travail dans cette formation se tiendra le 16 septembre prochain. D'ici là, le CSA de réseau forêt-agriculture se réunira en 2025 :

- le 25 mars en formation spécialisée (F3SCT)
- le 5 juin

Un autre groupe de travail, dédié quant à lui au déploiement du plan d'accompagnement des SEA se réunira le 22 avril prochain.

*Vos représentants **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

